Résolution sur les communautés massaï en Tanzanie

2023/3024(RSP) - 14/12/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 493 voix pour, 29 contre et 17 abstentions, une résolution sur les communautés massaï en Tanzanie.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renouveau, Verts/ALE, ECR, The Left et les députés.

Les communautés maasai sont confrontées à des expulsions de leurs terres dans le district de Ngorongoro, qui comprend la zone de conservation de Ngorongoro et la zone de Loliondo. Pour rappel, en juin 2022, les autorités tanzaniennes ont commencé à convertir 1500 km2 de terres à Loliondo en réserve de chasse, entraînant des expulsions massives et privant plus de 70.000 personnes de l'accès à des pâturages essentiels à la santé de leur bétail et à leurs moyens de subsistance. Dans la zone de conservation de Ngorongoro, le gouvernement a restreint l'accès aux services vitaux tels que l'alimentation, l'éducation, l'eau et les soins de santé, forçant le départ de nombreuses communautés massaï.

Le gouvernement tanzanien est prié de mettre immédiatement un terme aux expulsions forcées des communautés massaï, d'éviter toute mesure susceptible d'avoir un impact négatif sur la vie, les moyens de subsistance et la culture de ces communautés, de garantir leur retour en toute sécurité et de faire respecter leur droit d'accès à la justice et à des voies de recours efficaces pour les victimes.

Le gouvernement tanzanien est invité à reconnaître et à protéger les droits peuples autochtones et des communautés locales et les autorités sont invitées à collaborer avec les communautés touchées afin de mettre au point une solution permanente et acceptable pour les Massaï dans le district de Ngorongoro qui respecte leurs droits.

En outre, le Parlement a demandé à la Commission :

- de revoir à la hausse ses dotations en faveur de la coopération au développement et de l’aide humanitaire en faveur de la Tanzanie, étant donné qu’aucune aide n’avait pas été initialement prévu en soutien à ce pays;

- de faire rapport au Parlement sur les programmes d'aide budgétaire de l'UE et autres initiatives en Tanzanie, en accordant une attention particulière aux projets relatifs à la perte de biodiversité et au changement climatique, ainsi qu'aux garanties intégrées en matière de droits de l'homme.